

Communiqué de presse

Chiffre d'affaires et emploi stables en 2018 dans l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement

Francis Verstraete (Masureel Veredeling), nouveau président de Fedustria :
***"Responsables politiques, soyez aux petits soins
pour l'industrie manufacturière en Belgique et en Europe"***

L'industrie belge du textile, du bois et de l'ameublement a connu une année 2018 stable selon Fedustria, l'organisation professionnelle de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement dans notre pays. Le chiffre d'affaires est resté quasi statu quo – aussi bien dans l'industrie du textile que dans celle du bois et de l'ameublement – pour arriver à un total de 9,6 milliards d'euros. Fa Quix, directeur général de Fedustria, déclare : *"Le taux d'emploi total s'est stabilisé pour la quatrième année consécutive : environ 38.150 emplois pour les trois secteurs. Les investissements aussi sont restés plus ou moins stables. Fedustria s'attend pour 2019 à ce que la production, le chiffre d'affaires et l'emploi atteignent au moins le niveau de 2018"*.

À l'occasion de l'Assemblée générale annuelle qui se tient ce mercredi 27 mars à Anvers, Fedustria a dressé le bilan de l'année écoulée, avant de se prononcer sur 2019 et les années suivantes.

Au cours de l'Assemblée générale, le président sortant, Luc Billiet (Lefevere Group), a transmis le flambeau à Francis Verstraete (Masureel Veredeling). Dans la perspective des élections européennes, fédérales et régionales du 26 mai, Francis Verstraete a prononcé un discours d'entrée en fonction dans lequel il demandait aux responsables politiques de prendre soin de l'industrie manufacturière en Belgique et en Europe : *"Nous devons aider notre industrie sur la voie d'une Industrie 4.0. Cela exige des investissements e.a. dans la numérisation. Nous comptons sur les pouvoirs publics pour les encourager fiscalement."*

Surveiller la compétitivité en matière de coûts

Le coût de l'entrepreneuriat reste un facteur crucial pour réussir dans la course à la compétitivité internationale. Fa Quix : *"Le coût élevé du travail contraint les entreprises à viser une haute productivité, une haute qualité, une innovation au sommet et même de nouveaux modèles économiques. Afin de garder le plus de travail possible ici, le coût du travail doit être compétitif. Le 'tax shift' est déjà un pas en avant dans le domaine de la réduction des charges et de l'amélioration du pouvoir d'achat, mais nous sommes encore loin du compte. En moyenne, une entreprise belge est toujours confrontée à un handicap du coût salarial de 10 % par rapport à nos voisins."*

Fedustria continue dès lors à insister auprès du gouvernement fédéral pour éliminer complètement le handicap historique du coût salarial par rapport à nos pays voisins et plaide pour un nouveau tax shift.

Au niveau des coûts de l'énergie également, la Belgique reste un pays trop cher. Les principales causes de ce prix élevé sont les coûts de réseau et toutes sortes de taxes et de charges (par exemple subventionnement de l'énergie verte). **Fedustria plaide donc pour une norme énergétique stricte et un pacte énergétique garantissant la sécurité d'approvisionnement et n'entraînant pas une nouvelle hausse des coûts.**

Le marché intérieur européen doit être au service des entreprises

Le président Francis Verstraete (Masureel Veredeling) a déclaré : *"Là où la politique européenne n'est pas à la hauteur, c'est dans l'adoption d'une attitude cohérente en faveur de notre industrie, en matière de politique commerciale par exemple. L'UE souhaite actuellement conclure des accords de libre-échange avec des pays comme le Vietnam qui présentent un faible potentiel d'exportation pour nos entreprises. Un pays comme la Turquie peut en outre profiter du marché intérieur européen, mais joue dans l'arène économique avec des règles tout à fait différentes."* **Fedustria demande à l'UE d'imposer des contrôles plus stricts sur les importations chinoises. Il convient de lutter avec plus de sévérité contre le dumping des prix et la contrefaçon qui sont monnaie courante. Fedustria plaide par conséquent en faveur de règles du jeu équitables pour limiter au minimum la concurrence déloyale.**

Le Brexit

Compte tenu de l'importance du marché britannique pour le textile intérieur belge (25 % des exportations belges de tapis et environ un tiers des exportations belges de tissus d'ameublement sont destinés au Royaume-Uni), Fedustria déplore la décision du Brexit et l'incertitude persistante qu'elle suscite chez les entreprises. Fa Quix : *"Nous continuons à plaider pour un Brexit favorable au commerce. Il faut encore attendre pour savoir la forme que prendra finalement le Brexit. Mais une chose est sûre, c'est que les entreprises belges continueront à faire du commerce avec le Royaume-Uni. Nos entreprises se sont préparées du mieux qu'elles ont pu."*

Accorder suffisamment de marge et d'argent à la recherche appliquée

À ce jour, la grande majorité des subventions de R&D concernent la recherche fondamentale. **Fedustria préconise un meilleur soutien à la recherche appliquée dans le domaine de la R&D.**

Filip De Jaeger, directeur général adjoint de Fedustria : *"La recherche appliquée et les projets de démonstration se font presque toujours en partenariat avec les entreprises et les centres de technologie Centexbel (textile) et Wood.be (bois et ameublement). Il convient d'accorder une plus grande attention à ce type de recherche dans l'industrie manufacturière. Des solutions durables sont également recherchées. Sans oublier que l'utilisation du bois et des produits en bois contribue à limiter le changement climatique, étant donné que le carbone est renfermé dans le produit en bois pendant toute sa durée de vie."*

Marché du travail : trouver les bons candidats reste un défi

Les entreprises du textile, du bois et de l'ameublement éprouvent toujours beaucoup de difficultés à remplir leurs postes vacants. Notamment en Flandre occidentale, où sont situées de nombreuses entreprises du secteur, il reste difficile de trouver du personnel adapté. Fa Quix : *"2018 a probablement été l'année avec la plus grande pénurie sur le marché du travail depuis l'âge d'or des années soixante. Le talent est devenu une denrée très rare. Le manque était toutefois particulièrement criant au niveau du personnel technique qualifié."* Les centres de formation sectoriels Cefret (textile) et Woodwize (bois et ameublement) permettent de miser activement sur les formations spécifiques au secteur, la reconversion et la formation complémentaire, en mettant l'accent sur les jeunes et les demandeurs d'emploi.

FIN DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE

① Fedustria, Fa Quix, Tél. 02 528 58 35, Mobile 0475 287 082, e-mail fa.quix@fedustria.be



Fedustria



Fedustria



@FaQuix

Fedustria est la fédération belge de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement.

Nous représentons près de 1.800 entreprises (dont plus de 90 % sont des pme) en Belgique, qui génèrent ensemble plus de 38.000 emplois directs et réalisent un chiffre d'affaires de 9,6 milliards d'euros, dont environ 70 % à l'exportation. L'industrie textile réalise un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros avec environ 630 entreprises et 19.700 travailleurs. Les entreprises du bois et de l'ameublement génèrent un chiffre d'affaires de 5,2 milliards d'euros et occupent 18.400 travailleurs dans 1.180 entreprises.

Par ailleurs, Fedustria représente également le commerce d'importation de bois (40 entreprises environ) avec un chiffre d'affaires de quelque 700 millions d'euros.

Conjoncture dans l'industrie textile belge en 2018

La baisse d'activité est restée limitée malgré les turbulences

Le chiffre d'affaires du textile a baissé de 1,9 % en 2018 par rapport à 2017. Les prix à la production sont restés en moyenne plus ou moins stables (-0,4 %). Près de la moitié des groupes de produits au sein du textile ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires.

Les tapis, deuxième groupe de produits en importance, ont perdu 8,3 % de leur chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires de l'ennoblissement textile a reculé de 6,6 % et celui des fibres de 0,8 %. Le chiffre d'affaires des fibres synthétiques et artificielles et du fil filament est resté relativement stable (+0,1 %). Le chiffre d'affaires du textile technique, qui représente le plus grand groupe de produits, est lui aussi resté relativement stable (+0,3 %). Les tissus tricotés ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 1,5 %. L'augmentation de 17,1 % du chiffre d'affaires de la préparation et des filatures est impressionnante. Cette augmentation est principalement due à la préparation des fibres de lin, qui ne fait pas partie de l'industrie textile au sens strict, mais est toutefois reprise dans le même code NACE que les fils.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GROUPE DE PRODUITS			
En millions d'euros	2017	2018*	'18/'17
Fils	252,3	295,4	17,1 %
Tissus	527,6	523,6	-0,8 %
Ennoblissement textile	181,1	169,1	-6,6 %
Tapis	1.407,5	1.290,2	-8,3 %
Fibres et fils de filaments synthétiques et artificiels	463,6	464,2	0,1 %
Bonneterie	66,1	67,1	1,5 %
Textiles techniques et autres	1.548,4	1.553,1	0,3 %
INDUSTRIE TEXTILE **	4.446,6	4.362,7	-1,9 %

* Données provisoires

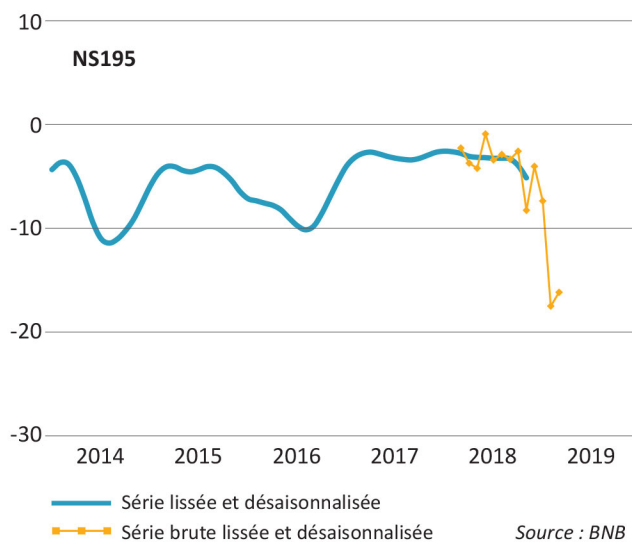
Source : SPF Economie, déclarations TVA

** Industrie textile nace 13 + 20.60

Une confiance des entrepreneurs relativement stable, avec une détérioration à l'approche de la fin de l'année

Le baromètre conjoncturel synthétique dans l'industrie textile, qui mesure la confiance des entrepreneurs, est resté relativement stable en 2018 jusqu'au quatrième trimestre, lorsque la courbe brute a connu une baisse qui s'est confirmée et même intensifiée début 2019.

Courbe conjoncturelle synthétique dans l'industrie textile (à l'excl. de la confection)



Les exportations textiles totales ont légèrement augmenté, nonobstant le recul d'importants groupes de produits

Les exportations textiles (y compris les transits) ont légèrement augmenté de 0,8 % en 2018, tandis que les importations ont connu une légère baisse (-0,7 %). L'excédent de la balance commerciale textile a augmenté jusqu'à 3,1 milliards d'euros.

Près de 85 % du total des exportations textiles sont destinés au marché UE. Celles-ci sont restées relativement stables, comme le montrent nos trois principaux marchés : la France (-1,3 %, principal marché d'exportation avec une part de 22,9 %), suivie de l'Allemagne (une part de 13,3 % et une hausse de 0,5 %) et des Pays-Bas (une part de 12,6 % et une hausse de 1,3 %).

L'ombre du Brexit plane

Les exportations de textile vers le Royaume-Uni (part de 12 %) ont diminué de 5 %. Le Royaume-Uni passe de la troisième à la quatrième place. L'affaiblissement de la livre sterling a renforcé l'inflation et a réduit le pouvoir d'achat des Britanniques. L'absence de scénario de Brexit clair a augmenté l'incertitude, ce qui a entraîné un report des achats durables (comme un nouvel aménagement intérieur, revêtement de sol, etc.).

Le marché britannique est le plus important marché d'exportation pour le textile d'intérieur. Un quart des exportations belges de tapis sont destinées au Royaume-Uni. Pour les tissus d'ameublement, ce chiffre est d'environ 30 %. Du fait de la faiblesse de la livre sterling et de la baisse de la consommation britannique, l'industrie belge des tapis a perdu 6,7 % de son chiffre d'affaires sur le marché britannique en 2018. Les livraisons de tissus d'ameublement belges ont baissé de 12,5 %.

Les exportations textiles vers les marchés lointains continuent à progresser

Les exportations textiles hors UE ont augmenté de 5,9 %. Les exportations textiles ont augmenté vers l'Europe de l'Est (+3,2 %, mais -1,3 % vers la Russie et +16,6 % vers l'Ukraine), l'Amérique du Nord (+5,6 % ; USA +5,7 % et Canada +5,2 %), l'Amérique latine (+6,5 % ; Brésil +8,3 % et Chili +4,5 %), l'Afrique (+10,2 % ; Tunisie +5,5 %) et l'Extrême-Orient (+20,5 % ; Chine +35,2 %).

Une baisse a été enregistrée vers l'Europe de l'Ouest en dehors de l'UE (-5,3 % ; Turquie -6,0 %), le Moyen-Orient (-10,7 % ; EAU -14,5 %, mais Israël +2,3 %) et l'Océanie (-5,6 % ; Australie -6,0 %).

Importations textiles : la Chine continue de dominer

Avec une part de 14,7 %, la Chine reste le principal fournisseur de textiles sur notre marché. Elle a encore pu accroître les importations de 5,2 % en 2018.

Un taux d'occupation inférieur induit une baisse des investissements

Le taux d'occupation de la capacité de production est retombé de 77,9 % en 2017 à 73,5 % en 2018. Ce niveau reste toutefois meilleur qu'au cours de la période 2008-2014 où le taux d'occupation était tombé en dessous de 70 %. Après une forte augmentation en 2016, les investissements ont baissé en 2018 pour la deuxième année consécutive (-2,1 % en 2018).

Augmentation de l'emploi

En 2018, l'emploi dans le secteur textile a augmenté de 0,8 % pour atteindre un total de 19.726 travailleurs. Depuis 2015, l'emploi dans le secteur textile belge reste au même niveau.

Conjoncture dans l'industrie belge de l'ameublement en 2018

Des conditions de marché difficiles, mais une confiance dans l'avenir

Le chiffre d'affaires de l'ameublement a baissé de 3 % en valeur et de 4,7 % en volume en 2018. Le chiffre d'affaires total est cependant resté supérieur à 2 milliards d'euros.

Le mobilier d'habitation a enregistré une baisse du chiffre d'affaires de 5,5 %. Le mobilier de bureau et de magasin a connu une baisse de 2,5 % de son chiffre d'affaires. Les meubles de cuisine ont cependant repris des couleurs avec +0,6 %. Le confort de sommeil a légèrement reculé (-0,9 %). Cette évolution semble s'insérer dans le cadre d'une situation générale plus difficile pour tous les secteurs des produits d'intérieur.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GROUPE DE PRODUITS			
En millions d'euros	2017	2018*	'18/'17
Chaises et sièges, meubles de salle à manger, de salon, de chambre à coucher, de jardin et de terrasse	1.002,7	947,3	-5,5 %
Meubles de bureaux et de magasins	349,6	341,0	-2,5 %
Meubles de cuisine	399,4	401,7	0,6 %
Matelas et sommiers	392,3	388,7	-0,9 %
INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT **	2.144,0	2.078,7	-3,0 %

* Données provisoires

Source : SPF Economie, déclarations TVA

** Industrie de l'ameublement nace 31

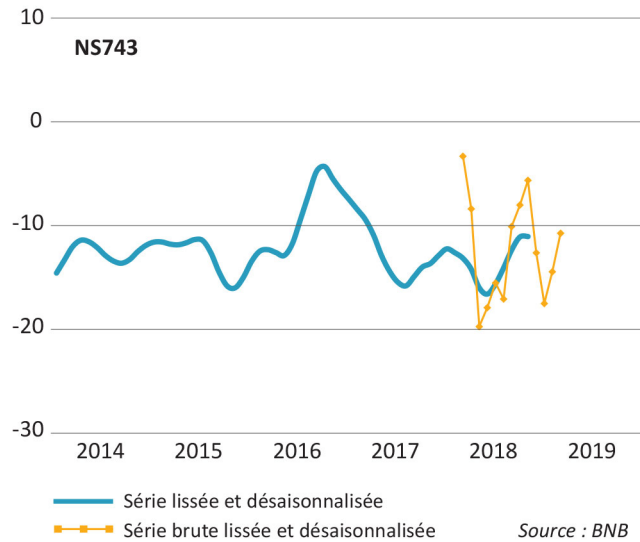
Une cruciale confiance des consommateurs

La confiance des consommateurs belges s'est détériorée, essentiellement à partir de l'été 2018. La confiance des consommateurs européens a également baissé après la fin de l'année, mais a chuté moins fortement que celle des consommateurs belges. Le commerce belge de l'ameublement, principal débouché des fabricants belges, a, de ce fait, souffert d'une diminution du nombre de visites de clients. Les longues chaleurs estivales ont également détourné les clients des magasins.

Une confiance modérée des entrepreneurs

En conséquence, la confiance des entrepreneurs a initialement baissé en 2018, mais a connu ensuite une petite amélioration (courbe lissée). Au cours des deux derniers mois de l'année, la confiance des entrepreneurs a toutefois fortement baissé (courbe brute) avec une légère embellie début 2019.

Courbe conjoncturelle synthétique dans l'industrie de l'ameublement



Les exportations ont baissé - Fort repli du marché britannique

Les exportations de meubles ont baissé de 1,3 % en 2018. Plus de 90 % des livraisons de meubles à l'étranger sont destinées au marché intérieur de l'UE ; celles-ci restent relativement stables (-0,4 %).

Sur le marché **français**, principal marché à l'exportation avec une part de près de 40 %, les ventes de meubles belges ont baissé de 3 %. Vers les **Pays-Bas**, deuxième principal marché à l'exportation avec une part de près de 30 %, les livraisons ont augmenté de 3,3 %. **L'Allemagne**, troisième principal client (avec une part de 9 %), est restée stable avec -0,4 %.

Le Royaume-Uni arrive loin derrière en quatrième position, avec une part de 2,2 % (alors qu'elle était encore de 3 % en 2016). Nos livraisons sur le marché britannique ont diminué de 12,5 % en 2018, après avoir déjà enregistré une baisse de 13,9 % en 2017.

Hors de l'UE, les exportations de meubles vers les **États-Unis**, principal marché à l'exportation en dehors de l'UE avec une part de 2 %, ont augmenté de 3,2 %.

Importations : la Chine et la Pologne dominant

Les importations de meubles ont baissé de 1,6 %. Les importations de meubles depuis **la Chine** ont même diminué de 3,5 %. Avec une part de 16,9 %, la Chine reste le principal fournisseur de meubles sur notre marché. **L'Allemagne** (-1,1 %) et **les Pays-Bas** (+1,6 %) suivent avec une part de 17,0 % et 15,5 % respectivement.

Les importations de meubles de **Pologne** (quatrième principal fournisseur avec une part de 10 %) ont à nouveau augmenté de 3,8 %.

L'augmentation des investissements confirme la confiance dans l'avenir

En 2018, l'industrie belge de l'ameublement a fortement renforcé ses investissements : 96,2 millions d'euros (+18,2 %). Les investissements ont augmenté dans tous les groupes de produits, à l'exception du sous-secteur meubles de bureau et de magasin où les investissements sont restés stables. La hausse des investissements succède à une année d'investissements moindres. Ceci indique que les entreprises confirment leur confiance dans l'avenir.

Le taux d'occupation de la capacité de production a été élevé en 2018 : 81,1 %.

Léger recul de l'emploi

L'industrie de l'ameublement a perdu près de 300 travailleurs en 2018, soit une baisse de 2,7 %. Au total, 10.488 personnes sont encore occupées dans l'industrie belge de l'ameublement.

① Fedustria, Filip De Jaeger, tél. 02 528 58 61, gsm 0486 89 81 84, e-mail filip.dejaeger@fedustria.be

Conjoncture dans l'industrie belge du bois en 2018

Les principaux groupes de produits dans l'industrie de transformation du bois ont vu leur chiffre d'affaires augmenter

Le chiffre d'affaires de l'industrie de transformation du bois a augmenté de 3,6 % en valeur en 2018, après avoir déjà augmenté de 6,8 % en 2017. Les prix à la production ayant augmenté de 3,7 %, l'activité est restée plus ou moins stable en volume avec 0,1 %. Les panneaux, principal groupe de produits, ont connu une hausse de leur chiffre d'affaires de 2,0 %. Les éléments de construction et les emballages (essentiellement les palettes) se sont également bien comportés, avec une augmentation de 6,6 % et 6,8 % respectivement. La transformation du bois résiduelle, plus petit groupe de produits, a connu une baisse de 1,0 %.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GROUPE DE PRODUITS			
En millions d'euros	2017	2018*	'18/'17
Panneaux à base de bois	1.618,6	1.650,9	2,0 %
Éléments de construction	763,7	814,1	6,6 %
Emballages	421,2	449,9	6,8 %
Autres ouvrages en bois	222,2	219,9	-1,0 %
INDUSTRIE DU BOIS **	3.025,7	3.134,8	3,6 %

* Données provisoires

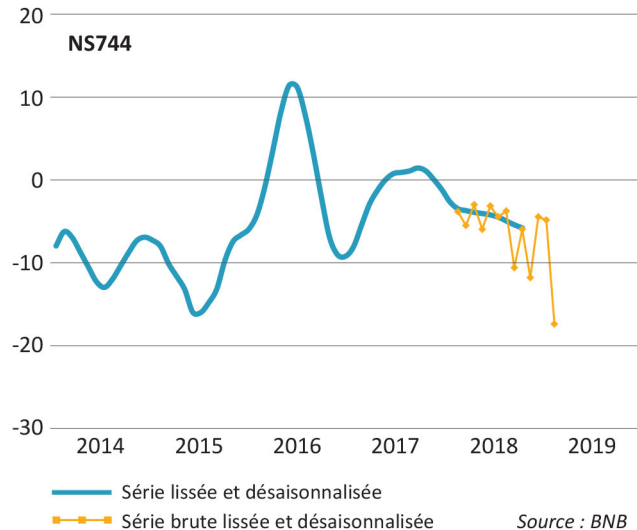
Source : SPF Economie, déclarations TVA

** Industrie du bois nace 16.2

Une confiance des entrepreneurs améliorée vers la fin de l'année

La confiance des entrepreneurs dans l'industrie de transformation du bois a connu une tendance baissière en 2018. En décembre, la courbe brute a connu une hausse sensible, mais la confiance des entrepreneurs a de nouveau connu une forte baisse en février 2019.

Courbe conjoncturelle synthétique dans l'industrie du bois



Exportations stables

Le **marché belge** reste le principal marché pour l'industrie de transformation du bois. Environ 54 % du chiffre d'affaires a été réalisé sur le marché intérieur.

Les exportations sont principalement dirigées vers l'UE, avec une part de 88,3 % du total des exportations de l'industrie de transformation du bois (+0,1 %). Avec une part de 35,5 %, le marché **français** représente le principal marché à l'exportation ; il est toutefois en baisse (-5,6 %). Avec une part de 19,9 % et 11,7 % respectivement, les **Pays-Bas** et l'**Allemagne** représentent les deuxième et troisième principaux marchés et ont augmenté de 4,1 % et 5,0 % respectivement. Avec une part de 6,6 %, le **Royaume-Uni** représente le quatrième principal marché à l'exportation (+0,5 %). Avec une part de 2,5 %, les **États-Unis** sont le principal client hors de l'UE (+13,1 %).

Moins d'importations

Les importations de produits en bois ont baissé de 1,4 %. L'excédent de la balance commerciale s'est élevé à 183 millions d'euros. Malgré la baisse des importations depuis la **Chine** (-6,3 %), ce pays reste de loin le plus gros fournisseur de produits du bois de notre pays, avec une part de 25,6 %.

Les investissements connaissent une pause, après un niveau record en 2017

Les investissements dans l'industrie de transformation du bois ont diminué de 15,7 % en 2018, après un montant d'investissements record de 156 millions d'euros en 2017. Le taux d'occupation de la capacité de production a été particulièrement élevé en 2018 : 86,5 %.

L'emploi continue de progresser

L'emploi a également augmenté pour la troisième année consécutive : une augmentation de 114 travailleurs, soit de +1,5 %, en 2018, jusqu'à atteindre un total de 7.955 travailleurs.

Présentation du nouveau président de Fedustria, Francis Verstraete (Groupe Masureel Veredeling)

Francis Verstraete à propos de Masureel (et historique)

Francis Verstraete, marié avec Denise Helleputte, 3 enfants.



Francis Verstraete : *“Mes grands-parents étaient Joseph Verstraete et Aline Masureel. La famille Verstraete était active dans le commerce du bois, plus spécifiquement dans la scierie. La famille Masureel était active dans le secteur textile, où je suis entré en fonction après mes études d’ingénieur technique dans la chimie et l’ennoblissement textiles.”*

La famille Masureel était propriétaire foncier et résidait au 19^e siècle dans la ferme historique de Vryleghem à Hulste. En plus de l’exploitation de la ferme, elle était également active dans le commerce et la transformation du lin et dans le pressage d’huile de lin, et elle possédait une touraille de chicorée.

En 1860, la famille Masureel a quitté la ferme et Ferdinand Masureel a construit au centre de Hulste une usine pour le teillage du lin avec habitation attenante. Le fils de Ferdinand, Charles Masureel, a démarré en 1920 un tissage de coton où tournaient jusqu’à 100 métiers, qui a été intégré ultérieurement avec une teinturerie de fils. Ce qui s’est avéré un coup dans le mille, car son successeur et neveu Jacques Verstraete s’est totalement concentré sur la teinture de fils et a cessé le tissage en 1950.

Francis Verstraete : *“Je suis entré dans l’entreprise familiale en 1973. Après l’acquisition d’années d’expérience, une stratégie axée sur l’avenir a été développée avec la Vlerick Business School. Celle-ci était basée sur la croissance via la réunion de différentes activités d’ennoblissement, à savoir la teinture de fils, la teinture sur pièces et l’enduction. Cette stratégie a été réalisée par le biais de rachats et a ainsi donné lieu à la consolidation dans le secteur. Nous sommes actuellement le numéro un dans le travail à façon en Belgique et l’un des principaux acteurs en Europe.”*

Francis Verstraete est la quatrième génération de l’entreprise familiale, dans laquelle travaille également la cinquième génération avec ses fils Denis et Charles Verstraete.

Francis Verstraete : *“Ma vision est de faire évoluer l’entreprise des activités textiles traditionnelles vers une entreprise plus chimique qui propose, via le savoir-faire interne, des solutions à différents secteurs, allant du textile classique aux applications de haute technologie. Il va de soi que l’innovation vient au premier plan chez nous. Mais aussi la croissance durable. Ce en développant aussi à côté de nos activités classiques de travail à façon une propre gamme de produits comme des rideaux d’obscurcissement, des produits de protection contre le soleil et des applications spécialisées à base de fibres de basalte. Mais des traitements spéciaux pour des applications esthétiques sur les tissus de lin et la production de revêtements muraux sont aussi des niches de marché que nous continuons de développer.”*

Ancien président du centre de technologie textile Centexbel, Francis Verstraete est toujours membre du Comité permanent.

Données clés de l'entreprise

Date de fondation : 1860

Activité historique : industrie de transformation du lin

Activité actuelle : ennoblissement textile, commerce en matériaux textiles et applications dans les textiles techniques

Membres actifs : 4^e et 5^e générations de la famille

Chiffre d'affaires 2014 : 31 millions d'euros

Emplois : 170 ETP

Structure actuelle

- **Fincol** est le holding
- **Le Groupe Masureel Veredeling**, ce sont les activités de tissage, d'ennoblissement des fils
- **Verlimas** se charge de la teinture sur pièces, spécialisée dans le lin
- **Basaltex** représente les textiles techniques basés sur les fils de basalte
- **Bleko** s'occupe de l'immobilier
- **Flocart** : est la division coating composée de produits propres et de travail à façon

Présentation du nouveau vice-président de Fedustria, Jan Desmet (Decospan)



Nom : Desmet Jan

Date de naissance : 5 février 1959

Adresse : Kozakstraat 56
BE – 8560 WEVELGEM

E-mail : jan.desmet@decospan.com

Téléphone : 0475 / 46 11 52

Statut : marié à Linda Schoenmaekers

4 enfants :

Pieterjan Desmet, Robbert Desmet, Silke Desmet, Marieke Desmet

Formation : comptabilité, gestion d'entreprise, IHNUS Gand

Fonction : Senior Advisor et président du conseil d'administration de Decospan

Groupe Decospan : sites de production en

Belgique – France – Croatie - République tchèque

Chiffre d'affaires : 108 millions d'euros

Nombre de travailleurs : ± 500

Produits :

- **Toutes** les applications en bois de placage sur support pour applications d'intérieur, meubles et cuisine
- Sols en bois et parquets
- Éléments de projet et de meubles

Divers mandats dans des entreprises

Juge consulaire au tribunal de Gand, section Courtrai

Loisirs : marche, VTT, randonnées